

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le mardi 14 juillet 2020 à 9h00, à la mairie de Lamarche, sous la présidence de madame Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum.

SONT PRÉSENTS :

Madame Lise Garon, mairesse
Mesdames les conseillères Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc
Messieurs les conseillers Martin Bouchard, Michel Morin et Pierrot Lessard

Assiste également à la séance :
Mme Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9h00 par Mme Lise Garon, mairesse.

160-07-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Mme Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 *Résolution pour déposer une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PVAL) volet accélération des investissements sur le réseau routier local et redressements des infrastructures routières locales (RIRL), disposition temporaire relatives aux impacts de la Covid-19*
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

3. **RÉSOLUTION**

161-07-20 3.1 **RÉSOLUTION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL), DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19**

**VOLET : AIRRLRIRL- COVID-19
PROJET : RIRL -2017 / 660-B**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à le respecter;

ATTENDU QUE pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans** ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lamarche a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

X estimation détaillée du coût des travaux ;
offre de services (gré à gré) ;
bordereau de soumission de l'entrepreneur.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE le conseil de Lamarche confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

162-07-20

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

QUE la séance soit levée à 9H02.

Nous soussignées, Mme Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Madame Lise Garon, mairesse

Mme Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe